



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

En exercice	35
Présents	32
Votants	35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame SUDRES
BALTRONS

Délibération numéro :
2017/127

Restauration municipale :
convention entre la ville de
Millau et l'association Aide
à domicile en milieu rural
(ADMR) Causses et Vallées

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 12 juillet 2017, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 30 juin 2017
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIT(ENT) ABSENT(S) : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le **12 JUL. 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2016/245 en date du 15 décembre 2016 portant budget annexe de la restauration,

Considérant que la Cuisine centrale est en capacité d'absorber la fourniture de repas supplémentaires à des tiers sans surcoût ni réorganisation de service,

Considérant que l'association Aide à domicile en milieu rural (ADMR) a sollicité la Ville en ce sens,

Considérant le caractère social de l'association et du projet,

Considérant qu'il y a lieu de contractualiser l'accord intervenu,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée,
2. **D'APPROUVER** le tarif suivant :
Repas adultes : **6,25 € HT**

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget annexe de la restauration 2017
TS 128 nature 7066

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint

Claude ASSIER





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

En exercice	35
Présents	32
Votants	35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame LACAN

Délibération numéro :
2017/128
Pôle petite enfance :
actualisation du plan
de financement

ETAIENT EXCUSES : Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIT(ENT) ABSENT(S) : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 12 juillet 2017, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 30 juin 2017
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/151 du 2 juillet 2015 par laquelle la mairie de Millau a accepté du centre communal d'Action sociale la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle petite enfance de deux multi-accueils de 40 places chacun, de la crèche familiale et d'un relais d'assistantes maternelles,

Vu la délibération n° 2015/247 du 17 décembre 2015, ajustant l'autorisation de programme pôle petite enfance a une durée de cinq ans pour un montant de dépenses TTC de 4 680 000 € soit en HT 3 899 445 €,

Vu la délibération n° 2015/119 du 28 mai 2015 par laquelle le maire a été autorisé par le conseil municipal a solliciter toutes aides financières possibles auprès de nos partenaires,

A ce jour, plusieurs partenaires ayant répondu à nos sollicitations, il semble opportun de présenter au conseil municipal un plan de financement actualisé

Accusé de réception

Reçu le **12 JUL. 2017**